



Arbitrage : Test Physique « TAISA » blanc

La Commission Départementale de l'Arbitrage organise le test physique « TAISA » le

Judi 13 septembre à 19h00 sur les installations sportives du club de l'USC Dijon – 13 rue Dr Alfred RICHET 21000 Dijon

Merci de confirmer votre présence par mail au secrétariat du district de côte d'or.
(achapon@cote-dor.fff.fr)

FMI 2018/2019

Rappel des Bonnes pratiques de début de saison

FMI – RAPPEL IMPORTANT DE DÉBUT DE SAISON

1) GESTION DES UTILISATEURS

Avant le début de saison, le correspondant Footclubs du club doit vérifier le bon paramétrage des comptes des utilisateurs de la FMI au sein de son club (profil, gestionnaire FMI et équipes associées)

Chaque utilisateur étant amené à utiliser la FMI doit avoir vérifié la validité de son mot de passe avant le jour J :

- o **Pour les utilisateurs qui ont l'habitude d'accéder à Footclubs** : en se connectant à Footclubs (<https://footclubs.fff.fr>)
- o **Pour les utilisateurs FMI exclusivement (Invité FMI)** : en utilisant le module dédié dans la rubrique assistance de la FMI (<https://fmi.fff.fr/assistance>)

ATTENTION :

L'équipe recevante est en charge de la FMI à c'est la seule qui doit réaliser les opérations de récupération de données. L'équipe visiteuse ne doit faire que des préparations via l'interface WEB.

II) PRÉPARATION DES EQUIPES

L'ÉQUIPE RECEVANTE ET L'ÉQUIPE VISITEUSE

La préparation des équipes doit être réalisée via l'interface web (<https://fmi.fff.fr>) uniquement.

Ceci permet de récupérer les données en temps réel et d'éviter des échanges de données inutiles sur la tablette :

- Pour les matchs du samedi => dès le mardi et jusqu'au vendredi soir au plus tard
- Pour les matchs du dimanche => dès le mercredi et jusqu'au samedi soir au plus tard

III) RECUPERATION DES RENCONTRES ET CHARGEMENT DES DONNÉES DU MATCH

UNIQUEMENT L'EQUIPE RECEVANTE

Les actions de récupération des rencontres et de chargement des données du match ne sont nécessaires qu'une seule fois. Elles doivent être réalisées sur la tablette de l'équipe recevante :

- **Pour les matchs du samedi** => à partir du vendredi minuit jusqu'au moins 2 heures avant le début de la rencontre
- **Pour les matchs du dimanche** => à partir du samedi minuit jusqu'au moins 2 heures avant le début de la rencontre

Nous avons constaté que de trop nombreux clubs essayaient de faire des récupérations de données entre 14h00 et 14h30 le dimanche ce qui n'est pas du tout efficace en matière d'usage et ce qui provoque inévitablement des temps de récupération plus importants.

IMPORTANT : Si la récupération des données par le club recevant n'inclut pas les dernières modifications faites par l'équipe visiteuse, il est inutile de récupérer de nouveau les données, il suffit d'aller directement dans la partie feuille de match de la FMI pour modifier les compositions avant la rencontre au stade si besoin.

Le guide utilisateur à télécharger sur notre site

Voir document fin de journal

PLATEAUX DE RENTREE

U13 D2 et D3

15 Septembre 2018

DEROULEMENT DES PLATEAUX

- 13h30 - Arrivée des équipes
- 13h45 – Briefing des éducateurs
- 14h00 – Epreuve de jonglerie
- 14h-15 – Début des rencontres
- 16h45 – Fin des rencontres
- 17h00 – Clôture de la journée

REPARTITION DES EQUIPES

Plateau n°1	Plateau n°2	Plateau n°3	Plateau n°4	Plateau n°5
13h30 - 17h	13h30 - 17h	13h30 - 17h	13h30 - 17h	13h30 - 17h
à Montbard	à Is	à Chevigny St Sauveur	à Beaune	à Semur en Auxois
GJ MVSR 2	Is-Selongey Foot 2	Auxonne CS 1	AS Beaune 1	US Semur Epoisses 1
SC Vitteaux / CCOF 1	Chevigny SSF 3	AS Cessey 1	Bessey les Citeaux 1	UFCO 2
UCCF 1	Grésilles FC 1	Chevigny SSF 2	ASC St Apollinaire 3	Manlay 1
USCD 4	Dijon UC 1	Aiserey-Izeure FC 1	AS Genlis 1	AS Pouilly 1
Daix 2	USCD 3	ASFO 2	AS Gevrey-Chambertin 1	GJ MVSR 3
Chenove CSL 1	AS Genlis 2	Dijon ULFE 1	ES Fauverney RB 1	ASPTT Dijon 3
UFCO 1	Plombières 1	JDF21 2	ALC Longvic 2	Is-Selongey Foot 4
AS Pouilly 2	FC MPL 1	ES Fauverney RB 2	Magnien 1	AS Beaune 2
Is-Selongey Foot 3	Daix 3	Fontaine les Dijon FC 4	Marsannay CL 3	Fontaine les Dijon FC 3
US Semur Epoisses 2	AS Talmay 1	AS Genlis 3	US Meursault 1	UCCF 2
Fontaine les Dijon FC 2	Tilles FC 2	AS Gevrey-Chambertin 2	US Nolay 1	FCCL 1
Ahuy FC 1	ASC St Apollinaire 2	ALC Longvic 3	Ruffey Ste Marie 1	AS Précý 1
	AS Gevrey-Chambertin 3	Marsannay CL 2	FCCL 2	US Semur Epoisses 3
	ASPTT Dijon 4	Ouges FC 1	AS Seurre 1	Ruffey Ste Marie 2
	EF Villages 1	AS Quetigny 2	St Jean de Losne 1	
	AS Quetigny 3	Sennecey les Dijon 1	ASI Vougeot 1	



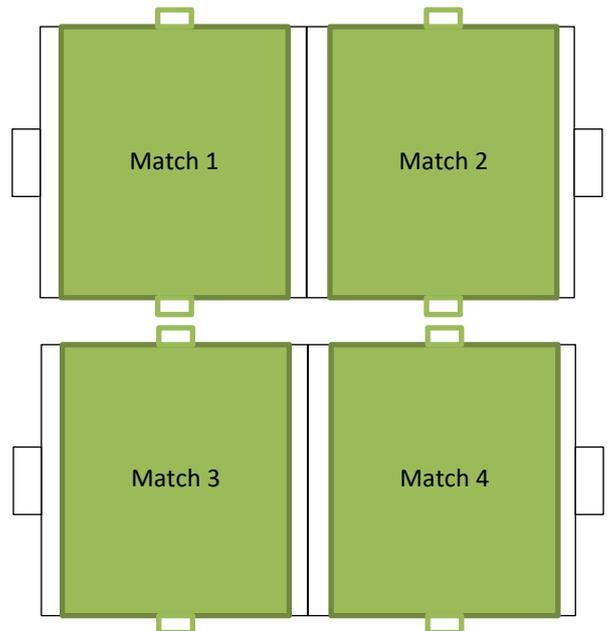
ORGANISATION

Lors du plateau chaque équipe joue 4 matchs de 15 minutes (=60 minutes de temps de jeu total).

- Rotation n°1 (= 2 temps de jeu) : une première journée de championnat est réalisée.
- Rotation n°2 (= 2 temps de jeu) : une seconde journée de championnat est annoncée selon le classement de la 1^{ère} rotation. 1^{er} contre 2^{ème}, 3^{ème} contre 4^{ème}, ... Deux équipes ne peuvent pas s'affronter plusieurs fois. Dans ce cas, la formule prévoit de prendre l'équipe immédiatement classée après.
- Rotation n°3 (= 2 temps de jeu) : idem
- Rotation n°4 (= 2 temps de jeu) : Idem

En cas d'égalité au classement le départage se fera selon l'épreuve de jonglerie.

<i>Horaire</i>	<i>Rotation</i>	<i>Séquence</i>
14h15	1	8 équipes
14h30	1	4 à 8 équipes
Temps de traitement résultats et annonce matchs suivants		
14h50	2	8 équipes
15h05	2	4 à 8 équipes
Temps de traitement résultats et annonce matchs suivants		
15h25	3	8 équipes
15h40	3	4 à 8 équipes
Temps de traitement résultats et annonce matchs suivants		
16h00	4	8 équipes
16h15	4	4 à 8 équipes
Bilan avec classement final		





DEPARTAGE

En cas d'égalité, les équipes sont départagées par rapport à l'épreuve de jonglerie.
De même, en cas d'égalité à la fin de la journée.

JONGLERIES

Chaque équipe jongle sous la responsabilité d'un éducateur adverse qui remplira la feuille de jonglage. Chaque joueur a 2 essais pied fort, pied faible et tête. Pour les jongles du pied, le départ se fait ballon au sol. Les équipes seront classées selon **le total des 8 meilleurs résultats**. En cas d'égalité, le 9^{ème} résultat fera la différence, et ainsi de suite.

Arbitrage

L'arbitrage est assuré par un dirigeant d'un des 2 clubs concernés par le match. **Le dirigeant est licencié et inscrit sur la feuille de plateau de son club.**

- Si chaque club possède son dirigeant, un tirage au sort désignera celui qui officiera.
- Si seul un club possède un dirigeant, ce dernier sera priorité.

La mission d'arbitre-assistant reste dévolue aux joueurs, comme prévues par les directives fédérales.



SERVICE CIVIQUE

Une mission pour chacun au service de tous



LE DISTRICT DE CÔTE-D'OR RECHERCHE DE NOUVEAUX SERVICES CIVIQUES

SAISON 2018 2019

- 24h/semaine

- De 8 à 10 mois

- 6 à 8 postes à pourvoir dans différentes thématiques (féminisation, foot en milieu scolaire, accompagnement des clubs, foot animation, futsal, etc...)

CV + Lettre de candidature

CANDIDATURE AVANT LE 20 SEPTEMBRE 2018

CONTACT :

District de Côte-d'Or de Football
6 rue du Golf, 21800 QUETIGNY
Courriel : achaponcote-dor.fff.fr



La Section Formation Arbitres Auxiliaires met en place les sessions examens – recyclages pour la saison 2018-2019

Les clubs voulant organiser une session d'arbitres auxiliaires peuvent faire parvenir leur candidature au secrétariat du district par mail achapon@cote-dor.fff.fr.

Pour les clubs de DIJON et de l'agglomération Dijonnaise les sessions se feront obligatoirement au siège du District.

Les clubs candidats devront mettre à disposition une salle pouvant accueillir au minimum 25 personnes. Les 25 premières personnes seront inscrites en priorité.

Ces sessions se feront de Septembre à Décembre 2018,

Les dirigeants qui n'ont pas recyclé lors de la saison 2017-2018 devront repasser l'examen durant la saison 2018-2019.

Une carte de secteurs (voir site du district) pour les sessions de recyclage et examen d'arbitres auxiliaires a été remise à jour. Ces secteurs ne sont pas figés, les personnes qui ne pourraient pas assister à la session de son secteur peuvent se rendre dans un autre secteur

RAPPEL DES SECTEURS

- **SECTEUR AUXOIS/MORVANS :**

Vendredi 28 Septembre à 20 h 00 à Précy - Salle ERL Route de SEMUR

- **SECTEUR PLAINE DE LA SAONE :**

Vendredi 12 Octobre 2018 à 19 h 30 à Echenon à la Mairie

- **SECTEUR CHATILLONNAIS**

Vendredi 19 octobre 2018 à 19 h 30 0 Voulaines les Templiers à la Salle Communale (Place Jean Moisy
Fiche Inscriptions_clubs à retourner au secrétariat

SECTEUR DE LA TILLE -> En attente de candidature

SECTEUR VAL DE SAONE -> En attente de candidature

SECTEUR BEAUNE 1-> En attente de candidature

SECTEUR BEAUNE 2-> En attente de candidature

Les clubs voulant organiser une session d'arbitres auxiliaires peuvent faire parvenir leur candidature au secrétariat du district par mail achapon@cote-dor.fff.fr ou par courrier BP 10069 – 21802 Quetigny cedex.
Pour les clubs de DIJON et de l'agglomération Dijonnaise les sessions se feront obligatoirement au siège du District.

CNDS et FDVA – 2 appels à projets à venir

Deux appels à projets sont ouverts aux associations sur le second semestre de l'année 2018:



Le premier a été lancé par le CNDS et est dédié aux **“Associations sportives fragiles et de petites tailles”**.

Vous trouverez l'ensemble des informations à ce lien et pouvez d'ores et déjà déposer vos demandes sur le compte asso.

Contact : Matthieu MOUSSERION – matthieu.mousserion@cote-dor.gouv.fr – 03.80.68.30.96.

Date limite de dépôt : **16 septembre 2018**



Le second est un prolongement du FDVA (Fonds pour le Développement de la Vie Associative).

Il comprend deux axes d'éligibilité : **le fonctionnement d'une association** d'une part et **les projets innovants** d'autre part.

Les demandes seront également à formuler via le compte asso mais seulement à partir du mois de septembre. Toutes les infos ici.

Contact : Audrey MARTIN – audrey.martin@cote-dor.gouv.fr – 03.80.68.30.97.

Date limite de dépôt : **21 septembre 2018**

Fiche-pratique_CNDS-2ème-AAP (à consulter sur notre site)

Afin de vous aider dans vos démarches, la DDDCS 21 organise, en partenariat avec le CDOS 21, une réunion d'informations

Le jeudi 30 août 2018

A 18h30 – Amphithéâtre du CRE

– Inscription indispensable ! Bulletin d'inscription (voir site du district)

AGENDA

6 Septembre 2018 : Comité Directeur - 18 h 30 au siège du District

11 Septembre 2018 : CDA –Section JAD 18 H 30 au siège du District

15 Septembre 2018

Réunion de rentrée JAD 8h – 12 h 30)) – Réunion Observateurs (14 h 00) au siège du District

22 Septembre 2018

28 Septembre 2018

29 Septembre 2018



Formations Dirigeants organisées par la LBFC au siège du District

2 octobre 2018 Réunion clubs Funfoot – 18 h 30 au siège du District

4 Octobre 2018 Réunion accompagnement des clubs (R1 et N3) pour le Label

5 Novembre 2018 : Comité Directeur 18 h 30 au siège du District

PROCES VERBAUX

COMMISSION DES COMPETITIONS SENIORS ET JEUNES

PV 24 CC/05

Réunion du 5/09/2018

Membres : MM. LECOUR – VALOT – BELORGEY – DA SILVA – FAORO – BRUNEL.

I. SENIORS

1.1 CHANGEMENTS DATES ET HORAIRES

La commission en possession de l'accord des deux clubs, autorise les modifications ci-dessous :

Match 20703599 D3 – B SAULON CORCELLES 2 – FENAY du 2/09/2018 se jouera le 14/10/2018 ou le 01/11/2018.

Match 20703078 D1 ASPTT 2 - UCCF du 9/09/2018 se jouera à 15 h 00.

Match 20703343 D2 – B USCD 2 – ASFO du 09/09/2018 se jouera le 8/09/2018 à 20 h 00.

Match 20703864 D3 – D SAVIGNY CHASSAGNE 2- HAUTES COTES 1 du 2/09/2018 est remis à une date ultérieure.

Match 20703870 D3 – D HAUTES COTES - BESSEY LES CITEAUX DU 9/09/2018 se jouera le 1/11/2018

Suite au match ci-dessous, la Commission fixe 20704174 D4 – G HAUTES COTES - Ent TART LE HAUT du 9/09/2018 au 16/09/2018.

Match 20703993 D4 – A MVF 4 – BELAN du 09/09/2018 0 15 H 00 se jouera à 13 h 00 à VENAREY LES LAUMES (Stade F. BRENOT).

Match 20704145 D4 – F FCCL 3 – GEVREY 2 du 09/09/2018 se jouera le 16/09/2018.

Match 20704023 D4 – B MONTIGNY SUR AUBE – ESVO 2 du 09/09/2018 se jouera le 08/09/2018 à 19h00.

Match 20704178 D4 – G RUFFEY/MARIE – ST JEAN DE LOSNE 4 du 23/09/2018 se jouera le 14/10/2018 ou le 01/11/2018.

Match 20704114 D4 – E DIJON ULFE 2 – PERRIGNY LES DIJON 2 du 9/09/2018 se jouera le 16/09/2018

Match 20704143 D4 – F EF BEAUNOISE – RUFFEY STE MARIE 2 du 09/09/2018 se jouera le 14/10/2018 ou le 01/11/2018.

Match 20704203 D4 – G JEUNESSE MAHORAISE – GRESILLE 2 du 09/09/2018 se jouera le 14/10/2018 ou le 14/11/2018.

Match 20703871 D3 – D ASDDOM – SAVIGNY-CHASSAGNE 2 du 09/09/2018 reste programmé à la même date.

1.2 COURRIERS/COURRIELS

Fc Jeunesses Mahoraise : la Commission des Compétitions accorde le report du match du 09/09/2018 mais ne peut reporter celui du 16/09/2018.

De ESVO : informant la commission de la dégradation du terrain de VANVEY Les rencontres de l'équipe D4 – B se joueront sur le terrain de LEUGLEY à 15h jusqu'à nouvel avis.

II. JEUNES

2.1 COMPOSITION DES GROUPES U18 - U 15

Suite au pv de la DTD du 04/09/2018 la commission valide les compositions de groupes suivant :

U18 D2

La commission VALIDE les candidatures à la date du 31 Aout 2018 :

AS Gevrey-Chambertin, US Semur Epoisses, AS Pouilly en Auxois, Daix FC, ALC Longvic, St Jean de Losne, US Meursault, Fontaine les Dijon FC 2, Chevigny SSF 2, ASC St Apollinaire 2, UCCF, FCCL, JDF21, Tilles FC, Ruffey Ste Marie, Auxonne CS.

Le groupe étant incomplet 4 équipes manquantes, la Commission des compétitions fait appel aux équipes de U18 D3 dans l'ordre afficher ci-dessous sachant que 2 équipes du même club ne peuvent être dans le même niveau.

Clubs : UFCO – IS SELONGEY - SAULON CORCELLES – Ent SENNECEY LES DIJON

Mail de UFCO : Donne son accord pour participer au championnat U18 D2.

	clubs	Critères Sportifs	Critères Structurels		Malus			TOTAL
		résultats sportifs	Critères Encadrement	Critères Label	Forfait	Discipline	Abs PPF U15/U14	
1	UFCO	20	0	0	0	0	0	20
2	Chevigny SSF 3	0	0	16	0	0	0	16
3	Is-Selongey Football 2	0	0	16	0	0	0	16
4	FC Saulon Corcelles	6	0	8	0	0	0	14
5	UCCF 2	0	0	12	0	0	0	12
6	FC MPL	0	0	12	0	0	0	12
7	Ent Sennecey les Dijon FC	8	0	0	0	0	0	8
8	Ent SC Vitteaux / CCOF	8	0	0	0	0	0	8
9	ES Fauverney RB 2	4	0	0	0	0	0	4
10	Gresilles FC	0	4	0	0	0	0	4
11	FCCL 2	0	0	0	0	0	0	0
12	CSL Chenove	4	4	0	10	0	0	-2
13	FCAB	2	0	0	10	0	0	-8

U18 D3

UFCO, Chevigny SSF 3, Is-Selongey Foot 2, FC Saulon-Corcelles, FC MPL, Ent Sennecey les Dijon/Neuilly les Dijon FC, Ent SC Vitteaux / CCOF, ES Fauverney RB 2, Gresilles FC, FCCL 2, CSL Chenove, FCAB.

U15 D2

USC Dijon, Daix FC, Fontaine les Dijon FC, UCCF, Chevigny SSF 2, ALC Longvic, AS Gevrey-Chambertin, Marsannay CL, AS Beaune 2, ES Fauverney RB, AS Genlis, US Meursault, St Jean de Losne, FC MPL, AS Fontaine d'Ouche, Grésilles FC, GJ MVSR 2, UFCO, FCCL, Manlay ASC

GROUPE A :

GRESILLES FC - GEVREY – ST JEAN – BEAUNE 2 – FAUVERNEY – GENLIS – MEURSAULT – MPL – FCCL – MANLAY.

GROUPE B :

UCCF – GJMVSR 2 – DAIX – FONTAINE 2 – UFCO – LONGVIC - USCD 2 – MARSANNAY 2 – ASFO – CHEVIGNY ST SR 2.

U15 D3

Ruffey Ste Marie, Fontaine les Dijon FC 3, AS Genlis 2, UCCF 2, Chevigny ST SR 3, AS Lacanche 2, AS Seurre, UFCO2, ES Tart/Varanges, SC Vitteaux/CCOF, Chenove CSL, FCAB, Auxonne CS, ASI Vougeot, FCCL 2.

2.2 CHANGEMENTS DATES ET HORAIRES

La commission en possession de l'accord des deux clubs, autorise les modifications ci-dessous :

Match 20731754 U15 D1 IS SELONGEY – ST APOLLINAIRE du 29/09/2018 se jouera au stade des COURVELLES – Terrain Synthétique.

2.3 COURRIER/COURRIEL

De AHUY : Pris note.

De IS SELONGEY donnant son accord pour participer au championnat U18 D1.

4. DATES D'ENGAGEMENT

Championnat Futsal District : Jusqu'au 15 Septembre 2018.

Engagement Equipes Féminines :

Championnat séniors féminines à 8 et Critérium jusqu'au 15 Septembre 2018

Championnat U15 à 8 jusqu'au 15 Septembre 2018

Championnat U18 à 8 jusqu'au 15 Septembre 2018

Engagement Equipes Foot Animation (U10/U11 – U9/U8 – U6/U7) jusqu'au 21 Septembre 2018

5. FMI -

La commission rappelle les informations suivantes concernant la FMI.

La FMI est obligatoire pour toutes les compétitions départementales Séniors – U18 – U15 – Séniors Féminines – U18 F – U15 F

En cas de dysfonctionnement de la tablette

A titre exceptionnel, en cas d'impossibilité d'accès à la FMI le jour du match, le club recevant doit toujours

disposer d'une feuille de match papier de substitution.

Lorsqu'il y a utilisation de la Feuille de match papier, l'arbitre, le club recevant et le club visiteur ont l'obligation d'établir un rapport "Constat d'Echec".

Ce rapport est établi sur l'imprimé prévu à cet effet par le District et sera transmis, **pour le lundi 8h00**, au Secrétariat par le club recevant, joint à la feuille de match.

Le secrétariat via le service informatique de la Ligue fournira à la Commission les dates et heures des opérations effectuées en connexion internet sur la tablette pour la rencontre en objet (demande de synchronisation, transmission...).

En tout état de cause, le motif de l'impossibilité d'utiliser la FMI sera examiné par la Commission des Compétitions avant homologation du résultat et sera susceptible d'entraîner une sanction pouvant aller jusqu'à la perte du match par pénalité pour le(s) club(s) fautif(s).

En cas de non-respect ou de défaillance du club recevant ou visiteur, une amende forfaitaire de 36€ sera appliquée.

En cas de dysfonctionnement de la tablette,

Nous vous demandons de prendre, **obligatoirement**, une photo du message qui s'affiche lors du dysfonctionnement de la tablette. Cette photo doit être jointe au rapport d'échec.

La commission rappelle les amendes que la commission pourra appliquer à partir de la Première récidive :

- Absence de code : 16,00 €
- Absence de tablette : 16,00 €
- Retard de transmission (dimanche avant minuit) : 16,00 €
- Absence de transmission : 36,00 €
- Non envoi rapport d'échec : 36,00 €

Le guide utilisateur, le constat d'échec, le document « les 3 grandes étapes » sont disponibles sur notre site internet dans [documents utiles](#).

Journée du 2 Septembre 018

Match n° 20703732 D3 – C TILLENAY – CHENOVE 3

La commission prend connaissance du constat d'échec signé que par le club de TILLENAY et de la Photo jointe. S'agissant d'un bug, la commission valide le résultat.

Match n° 20703203 D2 – A LONGVIC 2 – LACANCHE

La commission prend connaissance du constat d'échec signé que par le club de TILLENAY et de la Photo jointe. S'agissant d'un bug, la commission valide le résultat.

5.1 F.M.I NON TRANSMISES OU EN RETARD des 1^{er} et 2 Septembre 2018

La commission rappelle aux clubs qu'ils doivent transmettre la F.M.I le dimanche soir avant minuit.

Retard transmission de la F.M.I :

Amende 16€ en cas de récidive : BESSEY – BRESSEY – MEURSAULT – QUETIGNY.

Non transmission de la F.M.I : RAS

Les présentes décisions sont susceptibles de recours devant la commission Départementale d'Appel dans les conditions de forme et de délai prévus aux articles 188 et 190 des Règlements Généraux de la Fédération Française de Football

Le Président : B. LECOUR
Secrétaire de séance : S. DA SILVA

COMMISSION DEPARTEMENTALE FOOT ENTREPRISE

PV 23 FE/4

Réunion du 29/08/2018

Présents : FREREJACQUES A- PAGANT JM – NAUDET JP- ARMENOULT S- BAILLY P- MESSAI A.

COURRIERS

E- mail Ville de Dijon : Utilisation des terrains municipaux.

SPORTIVE

12 équipes engagées en championnat :

Municipaux Dijon, Chartreuse, Jeunesse Mahoraise, Enseignant, Groupama Sports, FC des Bo', Municipaux Chenove, Juristes, Take Us, A.S.P.T.T, Etoile D'argent, Atlas.

6 équipes engagées en Coupe de Nationale Foot-Entreprise :

Municipaux Dijon, Jeunesse Mahoraise, Municipaux Chenove, Take Us, Enseignant, Take Us.

12 équipes engagées en Challenge Christian Meunier & Challenger Kup

Municipaux Dijon, Chartreuse, Jeunesse Mahoraise, Enseignant, Groupama Sports, FC des Bo', Municipaux Chenove, Juristes, Take Us, A.S.P.T.T, Etoile D'argent, Atlas.

6 équipes engagées en Coupe Bachelard :

Atlas, Groupama Sports, Municipaux Chenove, FC des bo', Municipaux Dijon, Jeunesse Mahoraise.

CHAMPIONNAT POUR LA SAISON EN COURS

Vu le nombre d'équipes engagées pour cette saison : 12 équipes.

Le championnat se fera en deux phases

1ère phase : toutes les équipes se rencontrent en match "aller " uniquement.

2ème phase

Les équipes classées de la première à la sixième place disputeront la poule "haute" en match "retour" uniquement

Les équipes classées de la septième place à la deuxième place disputeront la poule "basse" en match "retour" uniquement

Arbitres Auxiliaires

La Section Formation Arbitres Auxiliaires met en place les sessions examens – recyclages pour la saison 2018-2019

Pour les clubs de DIJON et de l'agglomération Dijonnaise les sessions se feront obligatoirement au siège du District.

Ces sessions se feront de Septembre à Décembre 2018,

Les dirigeants qui n'ont pas recyclé lors de la saison 2017-2018 devront repasser l'examen durant la saison 2018-2019.

ENGAGEMENTS

Les clubs Foot-Entreprise peuvent s'engager en Championnat Futsal District Jusqu'au 15 Septembre 2018

RAPPEL :

Pour les matchs couverts par des arbitres officiels, il est impératif que la demande de changement de date et/ou d'horaire soit effectuée dans les délais prévus soit 6 jours avant la date de la rencontre. Si le délai n'est pas respecté la Commission n'acceptera pas le changement

Les présentes décisions sont susceptibles d'appel devant la commission d'appel départementale.

Prochaine Réunion de la Commission sur convocation.

Le Président : J.P NAUDET
Le secrétaire : A FREREJACQUES



COMMISSION DEPARTEMENTALE FOOT ENTREPRISE

PV 27 FE/5
05/09/2018

Réunion du

Présent : FREREJACQUES A – NAUDET JP- ARMENOULT S- BAILLY P

COURRIERS

✓ E-mail Etoile D'argent
✓ E- mail Ville de Dijon

SPORTIVE

Rappel : Le tirage au sort de la Coupe F. Bachelard a donné les matchs suivants :

Match le 16 septembre à 15h00

- EF Beaunoise - FC Atlas
- Remilly sur Tille - Municipaux Chenôve
- Groupama Sports - Montbard/Venarey2
- Jeunesse Mahoraise 2 - Afrique FD
- Vougeot - Municipaux Dijon
- Genlis 2 - FC des Bo'

En conséquence, la 1ère journée de championnat prévue le 15 septembre est remise au 20 & 21 octobre

Coupe de France Foot – Entreprise

le tirage au sort du 1er Tour a donné les matchs suivants :

Match n° 1 : Take US – FC Atlas

Match n° 2 : Jeunesse Mahoraise – Municipaux Dijon

Exempt : Enseignant et Municipaux Chenove

Samedi 3 novembre 2ème Tour

Match n°1 : Enseignant – Municipaux Chenove

Match n° 2 : Vainqueur match 1 (tour 1) contre Vainqueur match 2 (tour 1)

À noter qu'il sera fait application du règlement Fédéral pour toute la compétition

Nous avons donc deux clubs qui seront qualifiés pour les 32ème de finale de la CNFE Matches le 1 décembre

Arbitres Auxiliaires

La Section Formation Arbitres Auxiliaires met en place les sessions examens – recyclages pour la saison 2018-2019

Pour les clubs de DIJON et de l'agglomération Dijonnaise les sessions se feront obligatoirement au siège du District.

Ces sessions se feront de Septembre à Décembre 2018,

Les dirigeants qui n'ont pas recyclé lors de la saison 2017-2018 devront repasser l'examen durant la saison 2018-2019.

ENGAGEMENTS

Les clubs Foot-Entreprise peuvent s'engager en Championnat Futsal District jusqu'au 15 Septembre 2018

Les présentes décisions sont susceptibles d'appel devant la commission d'appel départementale.

Prochaine Réunion de la Commission sur convocation.

**Le Président : J.P NAUDET
Le secrétaire : A FREREJACQUES**

DIRECTION TECHNIQUE DEPARTEMENTALE

Championnats Jeunes

Etude des candidatures

PV 25 DTD/04

Réunion du 04/09/2018

Présents : Mme Peggy SEURAT, Mrs Pierre-Yves BERNIER, Jordan CHAMPAGNAT, Daniel DURAND, Ludovic ROSSI, Sébastien VIAULT,

Excusés : Mme Elodie DUCREUX, Mrs Victor BRIEND, Sérafin DA SILVA, Arnaud DUGOIS, Eddy SOTORRA

RECEPTION DES CANDIDATURES

CANDIDATURES

A la date du 3 septembre, conformément aux informations déposées par les clubs à travers Footclub, le district arrête les candidatures pour le niveau D2 des catégories U15 et U18.

- 18 candidatures pour le niveau U18 D2 (20 places à pourvoir),
- 20 candidatures pour le niveau U15 D2 (20 places à pourvoir),
- 13 candidatures pour le niveau U18 D3
- 16 Candidatures pour le niveau U15 D3
- 70 candidatures en D2-D3

La commission, après étude, dit les candidatures recevables.

CANDIDATURES – DEPARTAGE

Pour départager des clubs candidats à un championnat qui se retrouveraient à égalité après application des barèmes d'admission, il sera retenu, sauf règlement spécifique à l'épreuve, les critères de départage suivants :

- Le ratio de licenciés du club dans la catégorie concernée sur le total de licenciés jeunes du club.
- Le ratio de licenciés jeunes sur le total de licenciés du club.
- Le nombre d'éducateurs diplômés.

ETUDE DES CANDIDATURES DU NIVEAU U15 D2

CANDIDATURES

Les clubs suivants ont candidaté : AS Beaune 2, Chevigny SSF 2, Daix FC, USC Dijon, FCCL, ES Fauverney RB, Fontaine les Dijon FC, AS Fontaine d'Ouche, AS Genlis, AS Gevrey-Chambertin, Grésilles FC, ALC Longvic, Manlay ASC, Marsannay CL, GJ MVSR, US Meursault, FC MPL, St Jean de Losne, UCCF, UFCO,

Equipe de référence

- Attendu l'application des règlements votés lors de l'AG du District du 29 juin 2018 à Dijon,
- Attendu que les clubs de l'AS Beaune, de Grésilles FC et de l'ALC Longvic ne sont pas retenus en U15 D1 pour la saison 2018-2019, leur candidature est étudiée en référence à l'équipe n°1 U13 de la saison 2017-2018.
- Attendu que le club de Daix FC, FCCL, ES Fauverney RB, AS Fontaine d'Ouche, AS Genlis, AS Gevrey-Chambertin, US Meursault, FC MPL, St Jean de Losne, UCCF, UFCO, n'ont pas candidaté en U15 D1 pour la

saison 2018-2019, leur candidature est étudiée en référence à l'équipe n°1 U13 de la saison 2017-2018.

- Attendu que le club de Manlay est déclaré en entente avec les clubs de l'AS Pouilly en Auxois, Magnien et Lacanche pour la saison 2018/2019,
Attendu que lors de la saison 2017/2018 en catégorie U13, Manlay est déclaré en entente avec Lacanche et Magnien,
Par conséquent, la candidature est étudiée en référence à l'équipe Ent Lacanche 1 de U13 D3 de la saison 2017/2018.
- Attendu que le club de Chevigny SSF, Fontaine les Dijon FC, Marsannay CL, GJ MVSR sont retenus en U15 D1 pour la saison 2018-2019 en référence à son équipe U13D1 de la saison 2017/2018, leur candidature sera étudiée en référence à l'équipe U13 n°2 (réserve).
- Attendu que le club de USC Dijon est retenu en U15 D1 pour la saison 2018-2019 en référence à son équipe U14 Honneur de la saison 2017/2018, la candidature sera étudiée en référence à l'équipe U13 n°1 (dénommée USC Dijon 2).

Critères d'engagement

- Attendu que les critères d'encadrement ont été contrôlés conformément à la déclaration auprès de la commission départementale du Statut de l'Educateur et aux contrôles réalisés,
- Attendu la liste des clubs labellisés,
- Attendu les forfaits constatés, et les absences non justifiées dans le cadre du PPF,
- Attendu la validation des classements des championnats jeunes par la commission sportive,

La commission entérine les critères d'engagement concernant les clubs candidats,

clubs	Critères Sportifs			Critères Structurels		Malus			TOTAL
	résultats sportifs	Festival Départemental U13	Festival Régional U13	Critères Encadrement	Critères Label	Forfait	Discipline	Abs PPF U13/U12	
1 USC Dijon 2	70	10		10	16	0	0	0	106
2 Daix FC	70	10		10	12	0	0	0	102
3 Fontaine les Dijon FC 2	70	0		12	16	0	0	0	98
4 UCCF	70	10		0	12	0	0	0	92
5 Chevigny SSF 2	70	0		6	16	0	0	0	92
6 ALC Longvic	64	10		0	12	0	0	0	86
7 AS Gevrey-Chambertin	70	0		0	12	0	0	0	82
8 St Jean de Losne	58			8	12	0	0	0	78
9 AS Beaune 2	70			10	0	10	0	0	70
10 ES Fauverney RB	70			0	0	0	0	0	70
11 AS Genlis	52			6	12	0	0	0	70
12 US Meursault	70			0	0	0	0	0	70
13 FC MPL	46	10		0	12	0	0	0	68
14 AS Fontaine d'Ouche	70			0	0	0	0	4	66
15 Gresilles FC	64			0	0	0	0	0	64
16 Marsannay CL 2	52	0	0	6	4	0	0	0	62
17 GJ MVSR 2	40	0		10	12	0	0	0	62
18 UFCO	58			0	0	0	0	0	58
19 FCCL	46			0	0	0	0	0	46
20 Manlay	20			0	0	0	0	0	20

La DTD transmet à la commission sportive, les engagements pour le niveau U15 D2 :

USC Dijon, Daix FC, Fontaine les Dijon FC, UCCF, Chevigny SSF 2, ALC Longvic, AS Gevrey-Chambertin, Marsannay CL, AS Beaune 2, ES Fauverney RB, AS Genlis, US Meursault, St Jean de Losne, FC MPL, AS Fontaine d'Ouche, Grésilles FC, GJ MVSR, UFCO, FCCL, Manlay ASC,

Conformément à la circulaire qui vous avez été communiquée sur les modalités pour candidater, dans le cas où votre club souhaiterait se désengager au vu du classement, vous devez en informer le District par courriel (achapon@cote-dor.ffj.fr) avant le 12 septembre prochain.

ETUDE DES CANDIDATURES DU NIVEAU U15 D3

Candidatures

Les clubs suivants ont candidaté : FCAB, Auxonne CS, Chenove CSL, Chevigny SSF 3, Fontaine les Dijon FC 3, FCCL, AS Genlis, AS Lacanche, FC MPL, Ruffey Ste Marie, AS Seurre, ES Tart/Varanges, SC Vitteaux/CCOF, ASI Vougeot, UCCF, UFCO.

Equipe de référence

- Attendu l'application des règlements votés lors de l'AG du District du 29 juin 2018 à Dijon,
- Attendu que les clubs De FCAB, Auxonne CS, ASI Vougeot n'avaient pas d'équipe U13 engagée lors de la saison 2017/2018, leur candidature est étudiée avec une valeur de critères sportifs égale à 0 point.
- Attendu que les clubs de Chenove CSL, Ruffey Ste Marie, AS Seurre, ES Tart/Varanges, SC Vitteaux n'ont ni candidaté en U15 D1, ni en U15 D2 pour la saison 2018-2019, leur candidature est étudiée en référence à l'équipe n°1 U13 de la saison 2017-2018.
- Attendu que le club de Lacanche est déclaré en entente avec les clubs de l'AS Pouilly en Auxois, Magnien et Manlay pour la saison 2018/2019,
- Attendu que lors de la saison 2017/2018 en catégorie U13, Manlay est déclaré en entente avec Lacanche et Magnien,
- Attendu que Manlay 1 est retenu en U15 D2,

Par conséquent, la candidature est étudiée en référence à l'équipe Ent Lacanche 2 de U13 D3 de la saison 2017/2018.

- Attendu que les clubs de FCCL, AS Genlis, UCCF, UFCO sont retenus en U15 D2 pour la saison 2018/2019 en référence à leur équipe U13 n°1 de la saison 2017/2018, leur candidature est étudiée en référence à l'équipe U13 n°2 de la saison 2017/2018.
- Attendu que le club de FC MPL est retenu en U15 D2 pour la saison 2018/2019, la candidature de cette même équipe en U15 D3 n'est pas prise en compte.
- Attendu que le club de Chevigny SSF, Fontaine les Dijon FC, sont retenus en U15 D1 pour la saison 2018-2019 en référence à son équipe U13 n°1 de la saison 2017/2018,
- Attendu que le club de Chevigny SSF, Fontaine les Dijon FC, sont retenus en U15 D2 pour la saison 2018-2019 en référence à son équipe U13 n°2 de la saison 2017/2018,

Par conséquent, leur candidature sera étudiée en référence à l'équipe U13 n°3.

Critères d'engagement

- Attendu que les critères d'encadrement ont été contrôlés conformément à la déclaration auprès de la commission départementale du Statut de l'Educateur et aux contrôles réalisés,
- Attendu la liste des clubs labellisés,
- Attendu les forfaits constatés, et les absences non justifiées dans le cadre du PPF,
- Attendu la validation des classements des championnats jeunes par la commission sportive,

La commission entérine les critères d'engagement concernant les clubs candidats,

	clubs	Critères Sportifs			Critères Structurels		Malus			TOTAL
		résultats sportifs	Festival Départemental U13	Festival Régional U13	Critères Encadrement	Critères Label	Forfait	Discipline	Abs PPF U13/U12	
1	Ruffey Ste Marie	70	10		0	0	0	0	0	80
2	Fontaine les Dijon FC 3	58	0		4	16	0	0	0	78
3	AS Genlis 2	64			0	12	0	0	0	76
4	UCCF 2	52	0		0	12	0	0	0	64
5	Chevigny SSF 3	16	0		0	16	0	0	0	32
6	Ent Lacanche 2	16			0	0	0	0	0	16
7	AS Seurre	12			0	0	0	0	0	12
8	UFCO 2	8			0	0	0	0	0	8
9	ES Tart Varanges	6			0	0	0	0	0	6
10	Ent SC Vitteaux / CCOF	4			0	0	0	0	0	4
11	CSL Chenove	12			0	0	10	0	0	2
12	FCAB	0	0	0	0	0	0	0	0	0
13	Auxonne CS	0	0	0	0	0	0	0	0	0
14	ASI Vougeot	0	0	0	0	0	0	0	0	0
15	FCCL 2	2			0	0	20	0	0	0

La DTD transmet à la commission sportive, les engagements pour le niveau U15 D3 :

Ruffey Ste Marie, Fontaine les Dijon FC 3, AS Genlis 2, UCCF 2, Chevigny SSF 3, FC MPL 2, AS Lacanche 2, AS Seurre, UFCO2, ES Tart/Varanges, SC Vitteaux/CCOF, Chenove CSL, FCAB, Auxonne CS, ASI Vougeot, FCCL 2.

Conformément à la circulaire qui vous avez été communiquée sur les modalités pour candidater, dans le cas où votre club souhaiterait se désengager au vu du classement, vous devrez en informer le District par courriel (achapon@cotedor.fff.fr) avant le 12 septembre prochain.

ETUDE DES CANDIDATURES DU NIVEAU U18 D2

Candidatures

Les clubs suivants ont candidaté : Auxonne CS, Chevigny SSF, FCCL, Daix FC, Fontaine les Dijon FC, AS Gevrey-Chambertin, Grésilles FC, JDF21, ALC Longvic, US Meursault, AS Pouilly en Auxois, Ruffey Ste Marie, US Semur Epouisses, ASC St Apollinaire, St Jean de Losne, Tilles FC, UCCF.

Equipe de référence

- Attendu l'application des règlements votés lors de l'AG du District du 29 juin 2018 à Dijon,

- Attendu que le club de l'AS Gevrey-Chambertin a procédé au désistement de sa candidature en U18D1, la candidature de ce club sera étudiée en référence à son équipe U15 Access de la saison 17/18.
- Attendu que le club de l'US Semur Epoisses n'a pas candidaté au niveau régional,
- Attendu que ce club n'a pas candidaté au niveau U18D1,

Par conséquent, sa candidature est étudiée en référence à l'équipe U15 Access de la saison 17/18.

- Attendu que le club de Daix FC n'a pas candidaté au niveau régional,
- Attendu que ce club n'a pas candidaté au niveau U18D1,

Par conséquent, sa candidature sera étudiée en référence à leur équipe U15D1 de la saison 17/18.

- Attendu que les clubs de Auxonne CS, UCCF (Ent MVF2/UCCF), FCCL, US Meursault, St Jean de Losne, n'ont pas candidaté au niveau régional,
- Attendu que ces clubs n'ont pas candidaté en U18 D1,

Par conséquent, leur candidature respective sont étudiées en référence à leur équipe U15 D2 de la saison 17/18.

- Attendu que le club de l'AS Pouilly a déclaré une entente avec Lacanche, Manlay et Magnien,
- Attendu que le club de l'AS Pouilly ni l'un de ses partenaires d'entente, n'a pas candidaté au niveau régional,
- Attendu que ces derniers n'ont pas candidaté en U18 D1,

Par conséquent, leur candidature sera étudiée en référence à l'équipe U15 D1 de la saison 17/18 dénommée Lacanche 1, suite à la déclaration d'entente faite entre les clubs de Lacanche, Magnien, Manlay et Pouilly.

- Attendu que les clubs de l'ALC Longvic et de JDF21, n'ont pas été retenus au niveau régional,
- Attendu que ces clubs n'ont pas été retenus en U18 D1,

Par conséquent, leur candidature sera étudiée en référence à leur équipe U15D2.

- Attendu que les clubs de Ruffey Ste Marie et Tilles FC n'avaient pas d'équipes engagées en catégorie U15 (Access, D1 ou D2) lors de la saison 17/18, leur candidature sera étudiée avec une valeur de critères sportifs égale à 0 point.
- Attendu que le club de ASC St Apollinaire est retenu en U17 R pour la saison 2018-2019 en référence à son équipe U16H de la saison 2017-2018,
- Attendu que le club de l'ASC St Apollinaire est retenu en U16 R2 pour la saison 2018-2019 en référence à son équipe U15 Access de la saison 2017-2018,
- Attendu que le club de l'ASC St Apollinaire est retenu en U18D1 pour la saison 2018-2019 en référence à son équipe U15D2 de la saison 2017-2018,

Par conséquent, sa candidature sera étudiée avec une valeur de critères sportifs égale à 0 point.

- Attendu que le club de Fontaine les Dijon FC est retenu en U16 R2 pour la saison 2018-2019 en référence à son équipe U15 Access de la saison 2017-2018,

- Attendu que le club de Fontaine les Dijon FC est retenu en U18 D1 pour la saison 2018-2019 en référence à son équipe U15 D2 de la saison 2017/2018,

Par conséquent, sa candidature est étudiée avec une valeur de critères sportifs égale à 0 point.

- Attendu que le club de Chevigny SSF n'est pas retenu en U18R pour la saison 2018-2019 en référence à son équipe U18 Access,
- Attendu que le club de Chevigny SSF n'a pas candidaté ni en U16 R1, ni en U16 R2,
- Attendu que le club de Chevigny SSF est retenu en U18 D1 pour la saison 2018/2019 en référence à son équipe U15 Access de la saison 2017/2018,
- Attendu que le club de Chevigny SSF n'avait pas d'autre équipe engagée au niveau U15 lors de la saison 2017/2018,

Par conséquent leur candidature est étudiée avec une valeur de critères sportifs égale à 0 point.

- Attendu que le club de Grésille FC n'a pas été retenu au niveau régional,
- Attendu que ce club n'a pas candidaté au niveau U18D1,
- Attendu que ce club a déclaré forfait général la saison 17/18 au niveau U15 D2,

Par conséquent, le club de Grésilles FC est inéligible pour le niveau U18 D2 de la saison 18/19

Critères d'engagement

- Attendu que les critères d'encadrement ont été contrôlés conformément à la déclaration auprès de la commission départementale du Statut de l'Éducateur et aux contrôles réalisés,
- Attendu la liste des clubs labellisés,
- Attendu les forfaits constatés, et les absences non justifiées dans le cadre du PPF,
- Attendu la validation des classements des championnats jeunes par la commission sportive,

La commission entérine les critères d'engagement concernant les clubs candidats,

	clubs	Critères Sportifs	Critères Structurels		Malus			TOTAL
		résultats sportifs	Critères Encadrement	Critères Label	Forfait	Discipline	Abs PPF U15/U14	
1	AS Gevrey-Chambertin	70	12	12	0	0	0	94
2	US Semur Epoisses	70	0	0	0	0	0	70
3	AS Pouilly en Auxois	58	0	0	0	0	0	58
4	Daix FC	28	0	12	0	0	0	40
5	ALC Longvic	20	0	12	0	0	0	32
6	St Jean de Losne	16	0	12	0	0	0	28
7	US Meursault	20	0	0	0	0	0	20
8	Fontaine les Dijon FC	0	0	16	0	0	0	16
9	Chevigny SSF	0	0	16	0	0	0	16
10	ASC St Apollinaire	0	0	16	0	0	2	14
11	UCCF	2	0	12	0	0	0	14
12	FCCL	12	0	0	0	0	0	12
13	JDF21	8	0	4	0	0	0	12
14	Tilles FC	0	0	0	0	0	0	0
15	Ruffey Ste Marie	0	0	0	0	0	0	0
16	Auxonne CS	0	0	0	0	0	0	0
17								0
18								0
19								0
20								0
21	Gresilles FC	NE	0	0	0	0	0	NE
22								0

La DTD transmet à la commission sportive, les engagements pour le niveau U18 D2 :

AS Gevrey-Chambertin, US Semur Epoisses, AS Pouilly en Auxois, Daix FC, ALC Longvic, St Jean de Losne, US Meursault, Fontaine les Dijon FC 2, Chevigny SSF 2, ASC St Apollinaire 3, UCCF, FCCL, JDF21, Tilles FC, Ruffey Ste Marie, Auxonne CS

Et invite la commission sportive à contacter les équipes à contacter les 2 premiers clubs ayant droit du classement des candidatures de U18 D3.

Conformément à la circulaire qui vous avez été communiquée sur les modalités pour candidater, dans le cas où votre club souhaiterait se désengager au vu du classement, vous devrez en informer le District par courriel (achapon@cote-dor.ffp.fr) avant le 12 septembre prochain.

ETUDE DES CANDIDATURES DU NIVEAU U18 D3

Candidatures

Les clubs suivants ont candidaté : FCAB, UCCF 2, CSL Chenove, Chevigny SSF 3, ES FAuverney RB 2, FC MPL, FC Saulon-Corcelles, UFCO, FCCL 2, Is-Selongey Football 2, Ent Sennecey les Dijon/ Neuilly les Dijon FC, SC Vitteaux, Gresilles FC.

Equipe de référence

- Attendu l'application des règlements votés lors de l'AG du District du 29 juin 2018 à Dijon,

- Attendu que les clubs de FCAB, CSL Chenove, FC Saulon-Corcelles, Ent Sennecey les Dijon / Neuilly les Dijon, UFCO, SC Vitteaux, n'ont pas candidaté au niveau régional,
- Attendu que ces clubs n'ont ni candidaté en U18 D1, ni en U18 D2,

Par conséquent, leur candidature respective sont étudiées en référence à leur équipe U15 D2 de la saison 17/18.

- Attendu que les clubs de FC MPL n'avaient pas d'équipes engagé en catégorie U15 (Access, D1 ou D2) lors de la saison 17/18, leur candidature sera étudiée avec une valeur de critères sportifs égale à 0 point.
- Attendu que le club de ES Fauverney RB, est déclaré en entente avec les clubs de ES Tart/Varanges et Aiserey-Izeure FC pour la saison 2018/2019,
- Attendu que le club de ES Fauverney RB était déclaré en entente avec les clubs de ES Tart/Varanges et Aiserey-Izeure FC en catégorie U15 lors de la saison 2017/2018,
- Attendu que le club de ES Fauverney RB est retenu en U18 D1 en référence à son équipe U15 D1 de la saison 2017/2018,

Par conséquent, sa candidature, sera étudiée en référence à l'équipe U15 D2 de la saison 2017/2018.

- Attendu que le club de UCCF est retenu en U18 D2, en référence à son équipe U15D2 de la saison 2017/2018 (entente avec MVF2),
- Attendu que le club de UCCF n'avait pas d'autre équipe engagée au niveau U15 lors de la saison 2017/2018,

Par conséquent leur candidature est étudiée avec une valeur de critères sportifs égale à 0 point.

- Attendu que le club de FCCL est retenu en U18 D2, en référence à son équipe U15D2 de la saison 2017/2018,
- Attendu que le club de FCCL n'avait pas d'autre équipe engagée au niveau U15 lors de la saison 2017/2018,

Par conséquent leur candidature est étudiée avec une valeur de critères sportifs égale à 0 point.

- Attendu que le club de Chevigny SSF n'est pas retenu en U18R pour la saison 2018-2019 en référence à son équipe U18 Access,
- Attendu que le club de Chevigny SSF n'a pas candidaté ni en U16 R1, ni en U16 R2,
- Attendu que le club de Chevigny SSF est retenu en U18 D1 pour la saison 2018/2019 en référence à son équipe U15 Access de la saison 2017/2018,
- Attendu que le club de Chevigny SSF est retenu en U18 D2, sans équipe de référence,
- Attendu que le club de Chevigny SSF n'avait pas d'autre équipe engagée au niveau U15 lors de la saison 2017/2018,

Par conséquent leur candidature est étudiée avec une valeur de critères sportifs égale à 0 point.

- Attendu que le club d'Is-Selongey Football est retenu en U16R2 en référence à son équipe U15 Access (JSIF 1) de la saison 2017/2018,
- Attendu que le club de Is-Selongey Football est retenu en U18 D1 en référence à son équipe U15 D2 (JSIF 2)

de la saison 2017/2018,

- Attendu que le club de Is-Selongey Football n'avait pas d'autre équipe engagée au niveau U15 lors de la saison 2017/2018,

Par conséquent, leur candidature est étudiée avec une valeur de critères sportifs égale à 0 point.

- Attendu que le club de Grésille FC n'a pas été retenu au niveau régional,
- Attendu que ce club n'a pas candidaté au niveau U18D1,
- Attendu que ce club est inéligible en U18 D2 pour la saison 2018/2019,
- Attendu que ce club a déclaré forfait général la saison 17/18 au niveau U15 D2,

Par conséquent, leur candidature est étudiée avec une valeur de critères sportifs égale à 0 point.

Critères d'engagement

- Attendu que les critères d'encadrement ont été contrôlés conformément à la déclaration auprès de la commission départementale du Statut de l'Educateur et aux contrôles réalisés,
- Attendu la liste des clubs labellisés,
- Attendu les forfaits constatés, et les absences non justifiées dans le cadre du PPF,
- Attendu la validation des classements des championnats jeunes par la commission sportive,

La commission entérine les critères d'engagement concernant les clubs candidats,

	Critères Sportifs		Critères Structurels		Malus			TOTAL
	clubs	résultats sportifs	Critères Encadrement	Critères Label	Forfait	Discipline	Abs PPF U15/U14	
1	UFCO	20	0	0	0	0	0	20
2	Chevigny SSF 3	0	0	16	0	0	0	16
3	Is-Selongey Football 2	0	0	16	0	0	0	16
4	FC Saulon Corcelles	6	0	8	0	0	0	14
5	UCCF 2	0	0	12	0	0	0	12
6	FC MPL	0	0	12	0	0	0	12
7	Ent Sennecey les Dijon FC,	8	0	0	0	0	0	8
8	Ent SC Vitteaux / CCOF	8	0	0	0	0	0	8
9	ES Fauverney RB 2	4	0	0	0	0	0	4
10	Gresilles FC	0	4	0	0	0	0	4
11	FCCL 2	0	0	0	0	0	0	0
12	CSL Chenove	4	4	0	10	0	0	-2
13	FCAB	2	0	0	10	0	0	-8

La DTD transmet à la commission sportive, les engagements pour le niveau U18 D3 :

UFCO, Chevigny SSF 3, Is-Selongey Foot 2, FC Saulon-Corcelles, UCCF 2, FC MPL, Ent Sennecey les Dijon/Neuilly les Dijon FC, Ent SC Vitteaux / CCOF, ES Fauverney RB 2, Gresilles FC, FCCL 2, CSL Chenove, FCAB.

Le Président : P-Y Bernier

Secrétaire de séance : S.Viault



DIRECTION TECHNIQUE DEPARTEMENTALE

PV 26 DTD/05

Réunion du 04/09/2018

Présents : Mme Peggy SEURAT, MM. Pierre-Yves BERNIER, Valentin BRUNET, Jordan CHAMPAGNAT, Daniel DURAND, Ludovic ROSSI, Tony SIOPATHIS-SADRAC, Sébastien VIAULT,

Excusés : Mme Elodie DUCREUX, MM. Victor BRIEND, Arnaud DUGOIS, Sérafin DA SILVA, Bernard LECOUR,

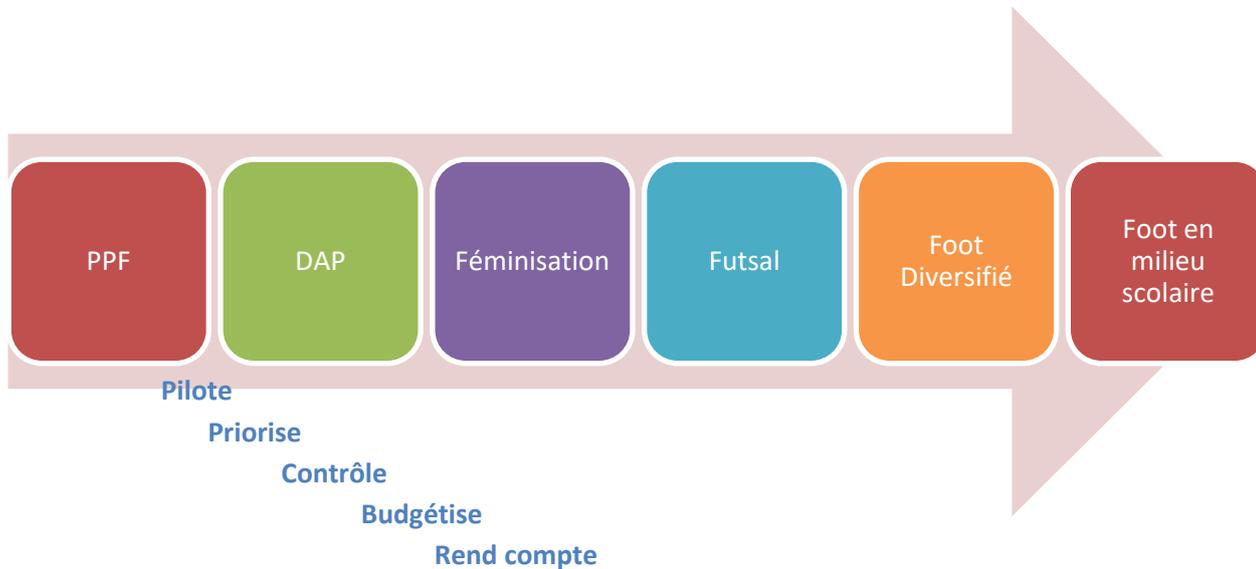
MISE A JOUR DES MEMBRES ET FONCTIONNEMENT

Membres

La DTD accueille son nouveau membre Eddy Sotorra (ASL Clénay) ainsi que les 2 premiers services civiques engagés dès le 1^{er} octobre, Valentin Brunet et Tony Siopathis-Sadrac.

Définition des missions et contexte

La DTD, impulse et régule la politique technique et le développement. Elle coordonne le travail de chaque commission existante.



Budget

Le Président de la DTD adresse ses félicitations aux membres pour avoir sur tenir leur engagement budgétaire pris lors de l'établissement du premier budget DTD la saison dernière.

Le bilan montre même une certaine économie par rapport au prévisionnel et démontre que la technique ne coûte pas au district.

COMMISSION DAP

Loisirs

Dans le cadre des missions de Peggy Seurat et à la suite du travail d'Arnaud Dugois, une enquête a été menée lors de

la dernière AG auprès des clubs. 80 clubs ont participé. Près de 40% des clubs ont une activité vétérans hors de tout contrôle et suivi.

Objectifs de travail de la commission : Proposer une pratique libre ayant le moins de contraintes possible mais encadrer pour sécuriser les clubs.

Un tour de table est réalisé pour relever les idées concernant les pratiques de loisirs et vétérans. Il en ressort :

- Un besoin de cartographier les pratiques
- Un besoin de communiquer auprès de ces responsables (expérimentation par petit groupe)
- Construire les activités avec les responsables identifiés.

Infos DAP / Label

DAP :

Peu d'information à ce jour, le séminaire DTN aura lieu le 10 septembre. Les GIFE et GIFA seront disponibles.

Dates à retenir :

- Sam 8 sept : Réunion de rentrée des éducateurs du Foot Animation à Meursault (9h30 – 12h)
- Sam 15 sept : Rentrée du foot U11 + Plateau de rentrée des U13
- Sam 22 sept : Rentrée du foot U9
- Du 21 au 24 sept : Réunion de secteur du Foot Animation
- Mer 26 sept : Réunion de programmation des plateaux avec la section jeunes de la commission des compétitions
- Sam 29 sept : Rentrée du foot U7
- Sam 6 oct : Rentrée du foot Féminin.

Label / Accompagnement des clubs

Une réunion aura lieu le jeudi 4 octobre 2018. **Les clubs nationaux et régionaux (R1) y seront convoqués.** Les autres clubs seront invités à y participer.

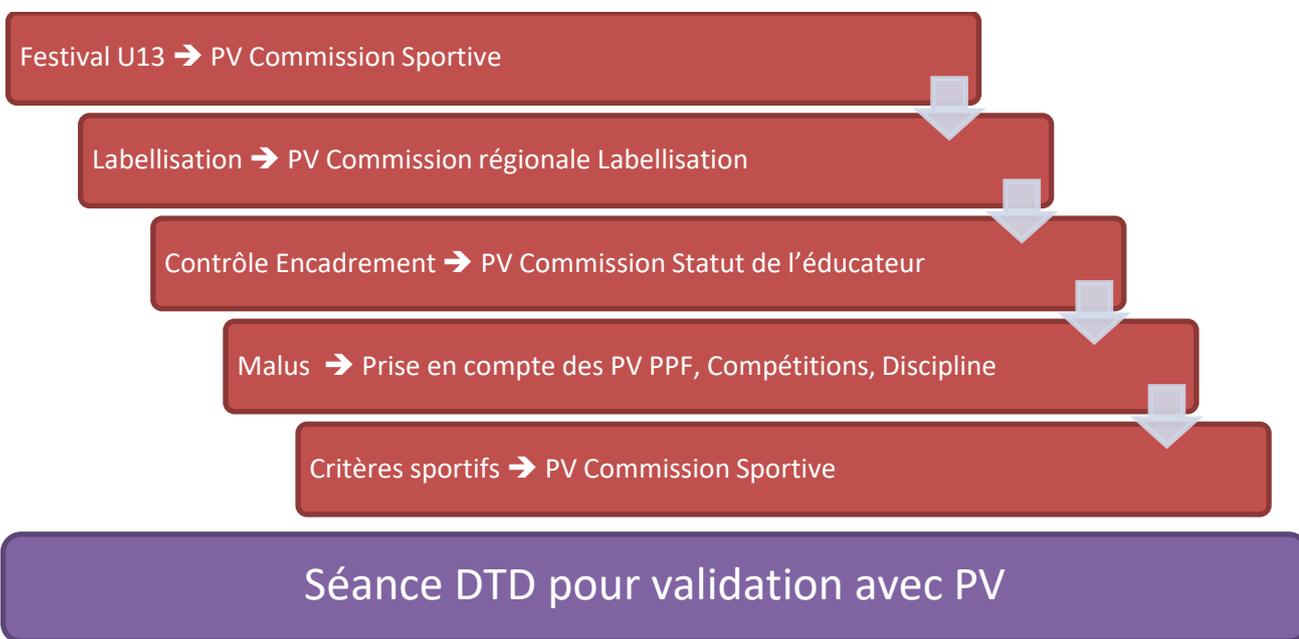
A la vue du nombre de renouvellement important (1^{ère} tranche) et des candidatures nouvelles à prévoir, il est proposé par les cadres techniques, P.Seurat et J.Champagnat, que **les clubs ne participants pas ne seront pas accompagnés. Ils seront seulement évalués**, s'ils s'engagent dans la démarche de labellisation.

⇒ **Proposition validée par les membres présents à l'unanimité.**

CHAMPIONNATS JEUNES

Procédure

La procédure d'étude des candidatures, régie par le règlement adopté lors de l'AG du 29 juin 2018 à Dijon, se doit d'être la plus cadrée possible. Des garde-fous doivent être mis en place pour éviter les erreurs et les passages en commission d'appel (voir ci-dessous). De même, chaque candidature sera étudiée par plusieurs membres lors d'une séance dédiée à cela. La proposition faite ci-dessous est adoptée avec une séance fin juin ou début juillet pour les engagements en D1, et une autre début septembre pour les engagements D2 et D3.



Rappel des engagements en D1 (U13, U15 et U18)

P-Y Bernier présente les engagements du niveau D1 de chaque catégorie en date du 7 août 2018, suivant la commission d'appel du 19 juillet 2018.

Une précision est apportée avec le désistement de l'AS Gevrey-Chambertin en U18 D1. La commission sportive a sollicité le premier ayant droit dans le classement des candidatures, Is-Selongey Foot.

Validation des engagements D2-D3

Sur présentation des éléments par P-Y Bernier, **les membres présents valident à l'unanimité les engagements en U15 D2 et U18 D2** (PV du 4 sept 2018). Les classements des candidatures en D3 ont été également validés dans l'éventualité de compléter les groupes de D2 ou suppléer à un désistement d'une équipe.

Plateaux de rentrée U13

A ce jour, 70 candidatures pour le niveau U13 D2-D3 ont été enregistrées.

Les plateaux de rentrée regrouperont les équipes (12 à 16 équipes) sur un site d'accueil de 13h30 à 17h. Chaque site d'accueil proposera 4 terrains à 8 avec buts. Durant la plage horaire disponible, deux formules sont proposées.

Formule 1	Formule 2
5 matchs de 12' par équipe	4 matchs de 15' par équipe
Plus de matchs donc plus de pertinence pour la formule échiquier. Temps de jeu un peu court pour faire la différence.	Cohérence avec les rencontres de championnat. Temps de jeu plus en adéquation. Moins de rotation à gérer pour l'organisateur.

La formule 2 est adoptée à 6 voix contre 2.

En cas d'égalité, une réflexion est menée pour trouver une solution facile, rapide et cohérente avec la pratique et les directives. Après quelques échanges, **le départage se fera au total des 8 meilleurs résultats de jonglages**. Avant de commencer les matchs, les équipes jonglent sous la responsabilité d'un éducateur adverse. Les 8 meilleurs résultats sont retenus. En cas d'égalité, on va chercher le 9^{ème}, puis le 10^{ème} et ainsi de suite. **Il est primordial que ces résultats ne soient pas communiqués avant la fin du rassemblement, afin d'éviter que des clubs jouent une stratégie défensive volontaire.**

5 sites seront nécessaires : Montbard, Is sur Tille, Chevigny St Sauveur, Beaune, et Semur en Auxois. Pour chaque site, il faut 2 référents avec un PC et le logiciel programmé.

P-Y Bernier (site à déterminer), Valérien Perrin (Chevigny St Sauveur), Pauline Tillol (Beaune), Tony Siopathis (site à déterminer), Valentin Brunet (Chevigny St Sauveur). D'autres intervenants seront sollicités.

Arbitrage : Un tirage au sort est effectué entre les deux dirigeants des clubs concernés.

Briefing des clubs : Rappeler les règles du jeu, l'organisation du jour, les enjeux (*faire que les équipes jouent à leur niveau réel dès le début de saison*).

Matériel fourni par le club accueillant : 4 paires de drapeaux de touches, 2 jeux de chasubles par terrain à 11, une sono (si possible). 8 ballons.

Déroulement du Plateau de rentrée U13		
13h30		Accueil des équipes
13h45		Briefing des équipes
14h00		Jonglerie
14h10	Rotation 1	Séquence 1
14h30	Rotation 1	Séquence 2
14h50	Rotation 2	Séquence 1
15h10	Rotation 2	Séquence 2
15h30	Rotation 3	Séquence 1
15h50	Rotation 3	Séquence 2
16h10	Rotation 4	Séquence 1
16h30	Rotation 4	Séquence 2
17h00		Clôture

PARCOURS DE PERFORMANCE FEDERAL (PPF)

Plan d'actions 2018/2019

Figure 1 - Plan d'actions PPF 2018/2019

catégorie	dates	horaires	lieux	catégorie	dates	horaires	lieux
U12 G				U12 F			
U12 secteur nord	22-oct	9h-16h30	Fontaine	Détection U12 U13 F (1/2 jour)	29-déc	à définir	CREPS
U12 secteur est	22-oct	9h-16h30	St Apollinaire	CPD U12 U13 F	19-déc	9h-16h30	CREPS
U12 secteur ouest	22-oct	9h-16h30	Dijon (USCD)	CPD U12 U13 F (avec CPDU12)	18-févr	9h-16h30	
U12 secteur nord	29-oct	9h-16h30	Daix	CPD U12 U13 F (avec CPDU12)	25-févr	9h-16h30	
U12 secteur est	29-oct	9h-16h30	Mirebeau	CPD U12 U13 F avec CPD U12	15-avr	9h-16h30	
U12 secteur ouest	29-oct	9h-16h30	Marsannay	CPD U12 U13 F avec CPD U12	23-avr	9h-16h30	
U12 2 secteurs (matin/am)	16-déc	9h-16h30	?				
U12 CPD	18-févr	9h-16h30	Chenove	U13 F			
U12 CPD	25-févr	9h-16h30	Chenove	Détection U12 U13 F (1/2 jour)	29-oct	à définir	CREPS
U12 CPD	15-avr	9h-16h30	Mirebeau	CPD U12 U13 F	19-déc	9h-16h30	CREPS
U12 CPD	23-avr	9h-16h30	Chenove	CPD U12 U13 F (avec CPDU12)	18-févr	9h-16h30	
				CPD U12 U13 F (avec CPDU12)	25-févr	9h-16h30	
U13 G				CPD U12 U13 F avec CPD U12	15-avr	9h-16h30	
U13 Détection	26-sept		CREPS ?	CPD U12 U13 F avec CPD U12	23-avr	9h-16h30	
U13 CPD	23-oct						
U13 CPD	26-oct		CREPS	U14 F			
U13 CPD	01-nov			Détection U14 - U15 F (1/2 jo)	29-oct		CREPS
U13 CPD	30-janv			CPD U14 U15 F (1/2 journée)	21-nov		
A voir pour suivi avenir				CPD U14 avec U13G	30-janv		
U14 G				U15 F			
CPD U14	24-oct		CREPS	Détection U14 - U15 F (1/2 jo)	29-oct		CREPS
CPD U14	01-nov		Chenove ?	CPD U14 U15 F (1/2 journée)	21-nov		
CPD U14 (1/2 journée)	12-déc		Chenove ?				
U15 G							
match U15 NYCO	14-nov		AVALLON ?				
U15 Futsal							
Détection U15 Futsal (1/2 jo)	02-déc	9h-12h	?				
U18 Futsal							
Détection U18 Futsal (1/2 jo)	02-déc	14h-17h	?				

Les lieux ne sont qu'à titre indicatif. Il s'agit de projet. Toutes les collectivités n'ont pas encore répondu favorablement.

J. Champagnat demande qu'un contact soit pris entre les commissions techniques des District de l'Yonne et la Nièvre pour la mise en place du projet de finalité des CPS U12. P-Y Bernier s'en chargera.

Procédure de suivi

S-4/S-3 : Validation et envoi des convocations, Mise en place des contenus,

S0 : Semaine d'actions

S+1 : Bilan Sportif + Bilan des absences → PV publié

S+2 : Bilan des absences → PV publié

Cette démarche est mise en place pour à la fois améliorer le fonctionnement du suivi des joueurs et pour accomplir la procédure de l'étude des candidatures.

Membres de la commission

Sous la houlette de J. Champagnat, des responsables, des intervenants permanents et des intervenants ponctuels interviendront lors des actions mises en place.

Un tour de table est fait pour valider les intervenants engagés.

COMMISSION FOOT EN MILIEU SCOLAIRE

Problématique

Le maintien des objectifs et la baisse de ressources humaines, sont en inadéquation et sont nuisible au développement du football sur notre territoire (Féminisation, Foot Animation, PPF, ...).

Missions

Cette commission a pour vocation de valider l'équipe d'intervenants auprès du milieu scolaire, tout en préservant la qualité des relations avec l'Inspection Académique et les partenaires du mouvement sportif scolaire (USEP, UNSS). Elle accompagnera également les événements sportifs réalisés avec ces partenaires.

Membres

G.Perreau-Niel (professeur à l'Université de Bourgogne) et Valérian Perrin (intervenant à la section féminine au lycée J-M Boivin de Chevigny St Sauveur) se joindront à P.Seurat et J.Champagnat. P-Y Bernier en sera le responsable.

Intervenants

Afin de garder une crédibilité et une cohérence vis-à-vis de nos partenaires de l'Inspection Académique et de l'USEP, le district souhaite maîtriser les interventions. Par conséquent, dans le cadre de la convention tripartite, la commission validera une équipe réduite d'intervenants.

Plusieurs types d'intervenants :

- ⇒ Bénévoles : Intervention avec seulement le CFF1 et uniquement dans une école du même territoire que le club (communes, ou communauté de communes).
- ⇒ Vacataire : Intervention rémunérée dans un secteur géographique défini et en fonction des besoins. Le vacataire doit avoir un BMF minimum et être détenteur de la carte professionnelle.
- ⇒ Service Civique : En fonction des profils recrutés et de l'accord de la FFF concernant les missions attribuées, un service civique pourra intervenir.

Etude de la vacation

P-Y Bernier se renseignera auprès des instances mettant des vacations en place afin de définir au mieux le cadre en Côte d'Or.

Lors d'un cycle foot à l'école primaire, l'intervenant du district mène 4 séances du cycle (sur 8 à 10). L'intervention dure environ 1h (45 min d'animation + 15 minutes de mis en place). A une valeur de 10 € net de l'heure, soit 20 € brut, l'intervention tout au long du cycle coûterait 80 €.

Dans le cadre des contrats d'objectifs de la LFA (COLFA), une enveloppe de 2000 € environ est disponible pour le foot à l'école. Cela permettrait de réaliser 25 cycles, soit 62% de l'objectif donné.

FEMINISATION

Projets d'actions

2019 : Année de coupe du monde en France.

- Un évènement sportif d'ampleur
- Déplacements pour des rencontres de la CM2019 malgré un coût budgétaire élevé (places + bus).
- Maintien des actions de développement (Rentrée du foot féminin, Foot5, Accueil des mamans, ...)

Equilibrage de la pratique

Afin de réduire le nombre d'années d'âge sur les catégories EFF et U15, en accord avec la commission des compétitions section jeunes, une catégorie U11F est mise en place. Cette catégorie regroupe les U12F-U11F, U10F (+3 U9F en surclassement). Les équipes engagées auront la liberté de jouer en plateau U11F et/ou en plateau U11 Garçons.

Approfondissements du PPF

Cette saison, la commission féminisation appuie sur le PPF, en soutenant la commission PPF.

- Une communication a été faite auprès des clubs féminins concernant les dates.
- Une mise en lumière des joueuses réussissant un parcours de détection sera aussi mis en avant.
- Un ou plusieurs membres de la commission féminisation interviendra dans le cadre des rassemblements PPF.

FUTSAL

Contexte

Une commission a débuté ses travaux en avril 2018. Prochaine échéance jeudi 20 septembre 2018 à 18h30.

Priorités

- Relance d'un championnat D1 Futsal + Accompagnement de club
- Mise en place d'une pratique associée sous forme de coupe départementale en U13, U15 et U18.

CLOTURE

Les membres présents sont motivés et volontaires pour cette saison. Les propositions d'activités (soccer, paintball, bowling, escape game) pourront enrichir nos rassemblements. Pour la prochaine réunion plénière, une proposition est faite pour la faire en parallèle du match du DFCO face à Guingamp en loge (mercredi 5 décembre).

PROCHAINE REUNION PLENIERE

La prochaine réunion plénière aura lieu le **mercredi 5 décembre 2018**.

Le Président : P-Y Bernier

La Secrétaire de séance : S. Viault

Foot Entreprise saison 2018/2019

	Dates	Cpe National	Champ	District	Coupes District F.E		Cpe Bachelard	Cpe complète
			F.E 1èrePhase	F.E 2èmePhase	Chal Meunier	C. Challengier Cup		
	01/02							
septembre	8/9		Champ	District				
	15/16		1				1 Tour	
	22/23		2					
	29/30		3					
octobre	6/7		4					
	13/14		5				2 Tour	
	20/21	Tour Cadrage	MR					
	27/28	Vacances Scolaires						
novembre	3/4	1er Tour	MR					
	10/11		6					
	17/18		7				1/16 ème	2 tour
	24/25		8					
décembre	01/02	32 ème	MR					
	8/7		9				8 ème	1/16 ème
	15/16		MR		1 Tour			
	22/23			Futsal				
janvier	29/30			Futsal				
	5/6	1/16 ème		Futsal				
	12/13			Futsal				
	19/20			Futsal				
	26/27	1		Futsal				
février	2/3			Futsal				
	9/10	2		Futsal				
	16/17		MR					8 ème
	23/24	3	MR	Vacances Scolaires				
mars	2/3		MR					
	9/10	4	MR	Tour cadrage				
	16/17		10					
	23/24	5	11					
	30/31			MR		1 Tour ¼	¼	¼
avril	6/7	6		1				
	13/14			MR				
	21/22	¼	Pâques	Vacances Scolaires				
	27/28			MR				
mai	01			MR				
	4/5	½		2				
	8			MR				
	11/12			3				
	18/19			MR	½	½	½	½
	25/26			4				
juin	01/02			5				
	08/09				Finale	Finale	Finale	Finale

